

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2024

PLFFG 2024 - (N° 538)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF9

présenté par

M. Renault, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinau, Mme Delannoy, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, Mme Engrand, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti, M. Guibert, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Rimbert, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Sanvert, M. Schreck, Mme Sicard, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber

ARTICLE 4**ÉTAT B****Mission « Conseil et contrôle de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Conseil d'État et autres juridictions administratives	0	0	0	0
<i>dont titre 2</i>	0	0	0	0
Conseil économique, social et environnemental	-1 970 430	0	-1 970 430	0
Cour des comptes et autres juridictions financières	0	0	0	0
<i>dont titre 2</i>	0	0	0	0
TOTAUX	-1 970 430	0	-1 970 430	0
SOLDE	-1 970 430		-1 970 430	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec ce projet de loi de finances de fin de gestion, le Gouvernement ouvre près de 2 millions d'euros de crédits supplémentaires pour le Conseil économique, social et environnemental, sans autre explication qu'une « sur-exécution prévisionnelle des crédits ».

Nonobstant la pertinence de l'institution, qui reste à démontrer près de 80 ans après sa constitutionnalisation à l'avènement de la Quatrième République, il convient de rappeler que le Sénat comme l'Assemblée nationale ont refusé toute augmentation de crédits pour leur fonctionnement ; et ce alors que cette dernière a connu une dissolution en cours d'année. Il apparaît donc hasardeux d'ouvrir davantage de crédits pour une institution qui coûte déjà bien cher au contribuable français comparativement au service qu'elle rend.

En conséquence, le présent à amendement prévoit de minorer les ouvertures de crédits supplémentaires, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 1 970 430 € pour l'action « 05 – Fonctions supports à l'institution » du programme n° 126 « Conseil économique, social et environnemental ».